



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DRAAF  
SRFD  
Occitanie

# Appel à candidatures Lycée Numérique

**Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
Académies de Montpellier et Toulouse  
DRAAF Occitanie**

## L'appel à candidature « Lycée numérique »

Par le lancement d'un appel à candidature « Lycée numérique », la Région et les académies de Montpellier et de Toulouse et la DRAAF Occitanie, souhaitent accompagner les établissements qui s'engagent pleinement dans un projet d'usage du numérique à des fins pédagogiques. Ces usages doivent être portés par l'ensemble des équipes pédagogiques, collectivement et transversalement, dans les lycées et se matérialiser a minima dans le projet d'établissement.

Au-delà, les établissements lauréats s'engagent à utiliser les outils numériques dans des projets spécifiques.

La Région et les autorités académiques s'engagent auprès des lauréats à apporter des moyens supplémentaires pour faciliter l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques.

Les engagements de la Région vis-à-vis des lauréats :

- La dotation gratuite d'ordinateurs portables à l'ensemble des élèves de seconde,
- Le développement des infrastructures = réseau, wifi, serveurs,
- Le soutien aux usages de l'ENT,
- Le soutien aux projets numériques : actions éducatives, ressources pédagogiques et projets spécifiques.

Les engagements des académies vis-à-vis des lauréats :

- La formation des personnels,
- La mise à disposition de ressources pédagogiques adaptées,
- L'accompagnement des usages par les corps d'inspection,
- Le soutien à l'innovation pédagogique.

### 3 niveaux de labellisation

Les lycées labellisés seront classés selon 3 niveaux qui jaugent leur implication et qui sont aussi la base de sélection pour le déploiement de moyens différenciés.

**Il ne sera possible d'accéder aux niveaux 1, 2 et 3 qu'à condition que les critères obligatoires, spécifiques à ces niveaux, soient remplis.**

#### Les critères :

L'appel à candidatures prévoit une sélection des établissements par une commission.


La commission se prononce en particulier à partir de la notation d'un ensemble de critères regroupés sous 4 domaines :

- Pilotage numérique dans l'établissement
- Infrastructure et équipement numériques de l'établissement
- Services et usages pédagogiques numériques de l'établissement
- Accompagnement et formation des équipes pédagogiques au numérique

#### ● Critères obligatoires

Seuls les Lycées qui remplissent au moins les conditions mentionnées dans les critères obligatoires peuvent prétendre à l'obtention le label « Lycée Numérique » du niveau correspondant.  
C'est une condition nécessaire mais non suffisante.

Ces critères apparaissent en orange dans le *tableau détaillé des critères (en annexe)*.

Certains critères correspondent à un engagement de l'établissement pour l'année scolaire 2022/2023 dans le cadre du déploiement de la dotation des ordinateurs par la Région.  
Ils sont repérés par le logo suivant : 

**Critère A.8** *Les établissements pourront remettre de façon facultative un argumentaire décrivant leur projet d'utilisation du numérique dans l'établissement.*

#### ● Autres critères qui apportent des points

Outre les critères obligatoires, d'autres critères ont été définis.


Dans chacun des domaines, les critères sont déclinés en trois niveaux.

Cette déclinaison se traduit par l'attribution d'un nombre de points suivant la position dans le *tableau détaillé des critères (en annexe)*. :

- **1 point** par critère non obligatoire pour la première colonne
- **2 points** par critère non obligatoire pour la seconde colonne
- **4 points** par critère non obligatoire pour la troisième colonne

Un critère obligatoire ne rapporte pas de point.

La totalité des points donne une information exploitée par la commission pour l'attribution du label. Elle ne garantit pas d'être retenu.

Dans le tableau de critères ci-après, les indicateurs repérés par le logo  seront retenus lors de l'évaluation bilan en 2023.

### **Mode de sélection :**


La commission de sélection, qui réunit les deux académies, la Région et des personnels de direction, propose l'octroi du label « Lycée Numérique » en fonction du nombre total de points, des éléments qualitatifs (projet d'utilisation du numérique) et d'un critère d'équité territoriale régional.

### **Calendrier :**

- Lancement de l'appel à candidature : du 18 avril 2022
- Dépôt des candidatures jusqu'au 27 mai 2022
- Résultats en juin 2022

### **Mode de suivi :**

Un comité de suivi composé de représentants de la région, de la DRAAF et des deux académies est chargé chaque fin d'année scolaire d'évaluer l'évolution de la maturité numérique dans l'établissement sur les 4 domaines modélisés.

Il utilisera pour cela les critères repérés par le logo  mentionnés lors de la campagne précédente.






Le comité de suivi se prononce sur le maintien du label « Lycée Numérique » en fonction du nombre total de points, du respect des engagements de l'établissement et d'un critère d'équité territoriale régional.

## Annexe : tableau détaillé des critères

Remarques :

- la mention "en projet" signifie que l'établissement s'engage à ce que ce critère soit rempli lors de la prochaine année scolaire ;
- les autres critères cochés devront être remplis au plus tard à la rentrée 2023.

### A. Pilotage numérique dans l'établissement

	Critères	critères obligatoires pour accéder au <b>niveau 1</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 2</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 3</b>
A.1	 Volet numérique au sein du projet d'établissement	obligatoire	obligatoire	obligatoire
A.2	 Charte d'usages du numérique	obligatoire	obligatoire	obligatoire
A.3	Personnel(s) référent(s) numérique(s) pour les <u>usages pédagogiques du numérique</u>	obligatoire	obligatoire	obligatoire
A.4	Usage privilégié du numérique par l'équipe de direction et l'équipe administrative	obligatoire	obligatoire	obligatoire
A.5	Sécurité – Existence d'identifiants personnels d'accès au réseau	obligatoire	obligatoire	obligatoire
A.6	 Utilisation d'une rémunération spécifique (IMP, ...) ou intégration d'une mention dans la fiche de poste, pour favoriser les usages du numérique	en projet	obligatoire	obligatoire
A.7	 Commission numérique et/ou conseil pédagogique traitant des sujets numériques	en projet	obligatoire	obligatoire
A.8	 Mise en œuvre d'une politique volontariste et facilitatrice d'intégration de loRdi Région dans les usages en classe et hors la classe dans l'établissement. ⇒ Possibilité de déposer un argumentaire	à prévoir dès la rentrée de l'année scolaire 2022/2023	à prévoir dès la rentrée de l'année scolaire 2022/2023	à prévoir dès la rentrée de l'année scolaire 2022/2023
		critères non obligatoires à <b>1 point</b>	critères non obligatoires à <b>2 points</b>	critères non obligatoires à <b>4 points</b>
A.9	Démarche « zéro papier »	en projet	au moins partiellement mise en place	
A.10	Équipements numériques personnels des professeurs acceptés sur le réseau loRdi	en projet	effectif	
A.11	Suivi statistique des taux d'utilisation des services (ENT...)	suivi global	suivi spécifique	
A.12	Échanges entre le chef d'établissement et les corps d'inspection pour le développement des usages du numérique	limités	généralisés	


A.13	Communication auprès des professeurs, parents, élèves, du niveau de labellisation de l'établissement (via le site établissement, la signature électronique des mails...)	en projet	effectif	
A.14	Communication auprès des professeurs, parents, élèves, du descriptif de la suite MCNL (via le site établissement ...)	en projet	effectif	
A.15	Mise en œuvre d'une réflexion sur le déploiement d'un enseignement hybride harmonisé au sein de l'établissement	en projet	obligatoire	obligatoire
A.16	Mise en œuvre d'une réflexion sur une politique du numérique responsable au sein de l'établissement (réduction de l'empreinte environnementale)	en projet	effectif	

## B. Infrastructure et équipement numériques de l'établissement

### B.1. Infrastructure

	Critères	critères non obligatoires à <b>1 point</b>	critères non obligatoires à <b>2 points</b>	critères non obligatoires à <b>4 points</b>
B.1.1	Proportion des espaces (hors salle de classe) couverts par Wi-Fi	moins d'un quart	entre un quart et la moitié	strictement plus de la moitié
B.1.2	Proportion de salles d'enseignement couvertes par un réseau Wi-Fi	moins de la moitié	plus de la moitié	

### B.2. Equipements

	Critères	critères obligatoires pour accéder au <b>niveau 1</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 2</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 3</b>
B.2.1	 Dotation des élèves de la Région.	intégrer cette dotation pour l'année scolaire 2022/2023	intégrer cette dotation pour l'année scolaire 2022/2023	intégrer cette dotation pour l'année scolaire 2022/2023
		critères non obligatoires à <b>1 point</b>	critères non obligatoires à <b>2 points</b>	critères non obligatoires à <b>4 points</b>
B.2.2	Proportion de salles d'enseignement équipées d'un tableau ou d'un vidéoprojecteur interactif	moins de 20%	plus de 20% et moins de 50%	plus de 50%
B.2.3	Nombre moyen d'élèves par terminal (ordinateur fixe, ...)	plus de 2,5 et moins de 3,5	plus de 1,5 et moins de 2,5	moins de 1,5

B.2.4	Existence d'un poste informatique opérationnel, connecté au réseau (Wi-Fi et/ou filaire), dans chaque salle de cours, permettant à l'enseignant d'accompagner les apprentissages des élèves avec les matériels dont ils sont dotés.	planifié	50 % des salles	100 % des salles
-------	---	----------	-----------------	------------------




## C. Services et usages pédagogiques numériques de l'établissement

### C.1. Services

	Critères	critères obligatoires pour accéder au <b>niveau 1</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 2</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 3</b>
C.1.1	ENT académique	déploiement à tous les utilisateurs	déploiement à tous les utilisateurs de tous les services	déploiement à tous les utilisateurs de tous les services
C.1.2	Taux de connexion à l'ENT ( <b>critère pré-rempli</b> ) <i>Etabli sur l'année 2021-2022</i>	établissement faisant partie de la moitié des établissements ayant le taux de connexions le moins élevé	établissement faisant partie de la moitié des établissements ayant le taux de connexions le plus élevé	établissement faisant partie du quart des établissements ayant le taux de connexions le plus élevé
C.1.3	Utilisation du cahier de textes numérique de l'ENT Occitanie.	Planifié	Effectif	Obligatoire
C.1.4	Site web de l'établissement respectant la charte académique ou intégré à l'ENT (pages publiques réalisées dans l'ENT)	obligatoire	obligatoire	obligatoire
C.1.5	Notes, absences, emploi du temps (éditeur privé, services fournis par le MENESR ou directement proposés dans l'ENT)	intégré à l'ENT	intégré à l'ENT	intégré à l'ENT
		critères non obligatoires à <b>1 point</b>	critères non obligatoires à <b>2 points</b>	critères non obligatoires à <b>4 points</b>
C.1.6	Appel dématérialisé des élèves au début de l'heure de cours	oui partiellement	oui	
C.1.7	Utilisation de la messagerie intégrée à l'ENT	oui		
C.1.8	Service de réservation de ressources	oui		
C.1.9	Accès possible à des services d'information et de documentation en ligne	oui		
C.1.10	Utilisation de Folios	oui		
C.1.11	Accès possible à des ressources numériques pédagogiques éditoriales	oui		

C.1.12	Proportion de ressources numériques (manuels numériques, ressources en ligne...) / ressources papiers	strictement moins de 25% des ressources sont numériques	plus de 25% et strictement moins de 50% des ressources sont numériques	plus de 50% des ressources sont numériques
--------	---	---	--	--




## C.2. Usages



	Critères	critères obligatoires pour accéder au <b>niveau 1</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 2</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 3</b>
C.2.1	Proportion de professeurs remplissant le service de notes au moins mensuellement	moins de 50%	plus de 50%	100 %
C.2.2	Proportion de professeurs remplissant le cahier de textes en ligne <b>quotidiennement</b>	moins de 50%	plus de 50%	100 %
C.2.3	 Une partie significative des enseignants utilisent en classe loRdi Région. ( <i>Liste d'usages à prévoir pour l'évaluation</i> )	10% pour l'année scolaire 2022/2023	20% pour l'année scolaire 2022/2023	plus de 20% pour l'année scolaire 2022/2023
		critères non obligatoires à <b>1 point</b>	critères non obligatoires à <b>2 points</b>	critères non obligatoires à <b>4 points</b>
C.2.4	Proportion de professeurs développant des usages pédagogiques du numérique	moins de 25%	plus de 25% et moins de 50%	plus de 50%
C.2.5	 Proportion de manuels scolaires numériques dans l'établissement	moins de 25% des disciplines	plus de 25% et moins de 50% des disciplines	plus de 50% des disciplines
C.2.6	 Usages de services et ressources pédagogiques numériques institutionnels (comme éduthèque)	oui de façon occasionnelle	oui régulièrement	
C.2.7	Usages d'une messagerie institutionnelle (académique ou dans l'ENT) pour des échanges professionnels	limités	généralisés	
C.2.8	Usages de la messagerie de l'ENT pour les échanges des professeurs avec les familles	limités	généralisés	
C.2.9	Usages d'espaces de stockage ou de partage de documents pédagogiques	limités	généralisés	
C.2.10	Usages d'outils numériques pour des pratiques collaboratives entre enseignants	limités	généralisés	
C.2.11	Usages d'outils numériques pour des pratiques collaboratives des enseignants avec leurs élèves	limités	généralisés	
C.2.12	Création de médias numériques (journal, radio, vidéo, exposition) connus et validés par le chef d'établissement		oui	



C.2.13	Utilisation d'outils et de ressources numériques pour le développement de la pratique de l'oral (baladodiffusion, labo, multimédia, etc.)	limités et exclusivement utilisés en LVE	limités et utilisés pas qu'en LVE	généralisés et pas seulement en LVE
C.2.14	Usages de services numériques de suivi de la maîtrise des compétences	oui		
C.2.15	Mise en place d'un accompagnement des élèves à l'acquisition des compétences numériques (avant certification sur la plateforme PIX).	à l'étude	planifié	effectif
C.2.16	Usages du numérique à des fins de personnalisation des parcours et d'individualisation des enseignements	limités	généralisés	
C.2.17	Usages du numérique dans le cadre de la liaison entre les collèges et le lycée	limités	généralisés	
C.2.18	Proportion d'enseignants utilisant régulièrement des vidéoprojecteurs interactifs	moins de 50%	plus de 50%	
C.2.19	Proportion de parents d'élèves consultant les services de vie scolaire régulièrement	moins de 50%	plus de 50%	
C.2.20	Proportion d'élèves se connectant chaque jour au réseau interne de l'établissement	moins de 50%	plus de 50%	
C.2.21	Fréquentation du site public de l'établissement	rarement visité	régulièrement visité	

## D. Accompagnement et formation des équipes pédagogiques au numérique

	Critères	critères obligatoires pour accéder au <b>niveau 1</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 2</b>	critère obligatoire pour accéder au <b>niveau 3</b>
D.1	 Animations ponctuelles autour des usages du numérique par un référent numérique (personne ressource) dans l'établissement	au moins deux par an	au moins quatre par an	au moins six par an
D.2	Proportion de professeurs ayant suivi une formation (PAF, M@gistère, MOOC...) aux usages pédagogiques du numérique (au cours des trois dernières années)	entre un quart et la moitié	plus de la moitié	plus des 2/3
D.3	Actions d'information et d'accompagnement des usagers au numérique avec les moyens de l'établissement (personnel référent) ou par les services académiques.	obligatoire	obligatoire	obligatoire
D.4	  Participation des enseignants et notamment du référent numérique à une action de formation sur l'utilisation en classe de loRdi Région	à rendre effectif pour l'année scolaire 2022/2023	à rendre effectif pour l'année scolaire 2022/2023	à rendre effectif pour l'année scolaire 2022/2023
		critères non obligatoires à <b>1 point</b>	critères non obligatoires à <b>2 points</b>	critères non obligatoires à <b>4 points</b>

<b>D.5</b>	Formation au numérique d'un ou de plusieurs membres de l'équipe de direction (au cours des trois dernières années)	oui		
<b>D.6</b>	Formation aux aspects juridiques du numérique d'un ou de plusieurs membres de l'équipe de direction (au cours des trois dernières années)	oui		
<b>D.7</b>	Formation au numérique d'un ou de plusieurs membres du personnel de vie scolaire (au cours des trois dernières années)	oui		
<b>D.8</b>	Formation au numérique d'un ou de plusieurs membres du personnel administratif et/ou technique (au cours des trois dernières années)	oui		
<b>D.9</b>	 Formation de l'équipe enseignante aux usages pédagogiques du numérique sur site et par un formateur académique (au cours des trois dernières années)	au moins une au cours des 3 dernières années	au moins une par an	au moins deux par an
<b>D.10</b>	 Actions d'information et de sensibilisation aux usages responsables du numérique et à l'EMI (éducation aux médias et à l'information) à destination des enseignants (au cours des trois dernières années)	au moins une au cours des 3 dernières années	au moins une par an	au moins deux par an
<b>D.11</b>	Proportion d'enseignants mutualisant leurs pratiques du numérique et/ou collaborant via un ou des réseau(x) numérique(s) professionnels	strictement moins de la moitié	égal ou plus de la moitié	
<b>D.12</b>	Identification dans l'établissement d'une personne chargée de la veille et de la curation du numérique à destination des enseignants	oui		
<b>D.13</b>	Information des parents aux usages des services numériques (au cours des trois dernières années)	au moins une au cours des 3 dernières années	au moins une par an	au moins deux par an
<b>D.14</b>	Information des parents aux usages responsables des services numériques (au cours des trois dernières années)	au moins une au cours des 3 dernières années	au moins une par an	au moins deux par an
<b>D.15</b>	Enseignants possédant la certification C2i2e ou s'engageant à obtenir la certification CRCN (Cadre de Référence des Compétences Numériques) sur la plate-forme PIX.	quelques enseignants	plus d'un tiers des enseignants	plus de la moitié des enseignants